

23 déc 2016 -16:30

Appartient à Conseil des ministres du 23 décembre 2016

Modifications liées à l'intégration de certaines missions de l'ORPSS à l'ONSS

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales Maggie de Block et du ministre de l'Emploi Kris Peeters, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal apportant des modifications à la législation, suite à l'intégration de certaines missions de l'ORPSS à l'ONSS.

En vue de l'intégration de certaines missions de l'Office des régimes particuliers de sécurité sociale (ORPSS) à l'Office national de sécurité sociale (ONSS), le projet d'arrêté royal répond aux objectifs suivants :

- intégrer dans l'arrêté royal du 28 novembre 1969 concernant la sécurité sociale des travailleurs certaines dispositions de l'arrêté royal du 14 décembre 2015 en matière de perception et recouvrement des cotisations de sécurité sociale locale
- modifier certaines dispositions de l'arrêté royal du 18 juillet 2002 portant des mesures visant à promouvoir l'emploi dans le secteur non marchand concernant le fonds Maribel social du secteur public

Les modifications entrent en vigueur le 1er janvier 2017.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 28 novembre 1969 pris en exécution de la loi du 27 juin 1969 révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs et l'arrêté royal du 18 juillet 2002 portant des mesures visant à promouvoir l'emploi dans le secteur non marchand suite à l'intégration de certaines missions de l'Office des régimes particuliers de sécurité sociale à l'Office National de Sécurité Sociale

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Tour des Finances
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.deblock.belgium.be>

Service de presse de Kris Peeters, Vice-Premier ministre et
ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs,
chargé du Commerce extérieur

Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique